

DR LÉOPOLD G. LEHMAN

Les enfants de 0 à 5 ans sont plus vulnérables

Le biologiste-parasitologue évalue la mesure prise par le chef de l'Etat dans la lutte contre le paludisme au Cameroun.

Qu'est-ce que le paludisme simple ? Et de quels éléments d'appréciation dispose le parent face au médecin pour attester que le paludisme de son enfant est plutôt simple et non sévère ?

Le paludisme simple s'oppose au paludisme



sévère qui est provoqué par le *Plasmodium falciparum*. Alors, on parle de paludisme simple lorsque l'enfant a une charge de parasites faible dans le sang. Alors il n'est pas anémié, ne convulse pas à répétition et n'a, également pas d'ictère. Plus connu sous le nom de jaunisse. En effet, les symptômes du paludisme ou malaria simple sont : la fièvre, les douleurs gastriques, les vomissements. Cependant, une analyse de sang est la condition irréfutable de confirmation de la forme de la maladie. Il est important de souligner que le diagnostic de laboratoire permet de déterminer les différentes formes de paludisme. Parce que en dehors du paludisme simple et du paludisme sévère, il y a également le paludisme asymptomatique (sans symptômes).

Lors de son discours de fin d'année, le Chef de l'Etat a mentionné la gratuité des soins aux enfants de 0 à 5 ans, pour la forme simple du paludisme.

Quelle est la particularité de cette cible ? Qu'est-ce qui peut justifier que cette mesure soit seulement réservée à cette tranche d'âge ?

De nombreux travaux de recherche ont démontré que les enfants de cette tranche d'âge n'ont pas encore une immunité effective pour se protéger de façon naturelle contre la maladie. C'est également le cas des femmes enceintes. Dans leur organisme, les parasites se multiplient beaucoup plus rapidement. Par conséquent, à cet âge, les enfants sont plus vulnérables. Raison pour laquelle la mesure prise par le Chef de l'Etat est à apprécier. Et à mon avis, les professionnels de santé et la société civile dans son ensemble doivent l'exploiter pour envisager sérieusement l'éradication de cette maladie au Cameroun. Cependant, on peut craindre de voir certaines personnes de mauvaise foi en profiter pour arnaquer les patients. D'où la nécessité d'accentuer les activités d'information-éducation-communication (IEC) sur le paludisme dans notre pays.

Vous parlez d'éradication, peut-on éradiquer le paludisme au Cameroun ? Si oui comment ?

Je suis convaincu qu'il est grand temps de parler d'éradication du paludisme au Cameroun. Parce que la pensée précède l'action. Nous avons là une maladie qui emmène 40 à 50% des patients dans nos formations sanitaires au quotidien en ne tenant compte que des cas diagnostiqués. Il faut donc absolument penser à son élimination en terme de priorité. Ce combat nous permettra de l'effacer au moins à long terme. Il est vrai que la situation du Cameroun est assez complexe. Ici, le paludisme est endémique. En d'autres termes, il est omniprésent. Ceci est dû au fait que le moustique du genre anophèle qui transmet la malaria a des conditions idéales de survie en zone tropicale. Alors, s'il n'y a pas ce vecteur, il n'y a pas de paludisme.

Pour éradiquer cette maladie, une stratégie serait d'abord de multiplier les campagnes de diagnostic de masse. Ceci est actuellement possible grâce aux techniques récemment développées. On procéderait ensuite à l'utilisation simultanée d'un ensemble d'outils déjà connus pour leur efficacité, à savoir le traitement par les combinaisons médicamenteuses à base d'artémisinine, la protection immédiate de tous les positifs par des moustiquaires imprégnées ainsi que l'assainissement intensif des habitations. Ces mesures peuvent être accompagnées par des pulvérisations des insecticides, l'application des crèmes répulsives, l'utilisation des savons anti-moustique, des peintures insecticides etc. Je crois que le paludisme n'est pas une fatalité dans ce pays.

PROPOS RECUEILLIS PAR
MARTHE NDIANGA M. (STG)